

pays se développera. Mais comment peut-il y avoir amélioration quand nos principaux partenaires commerciaux, les États-Unis, l'Europe de l'Ouest et le Japon ne signalent tous qu'un faible niveau d'activités et qu'il semble peu probable que la situation s'améliore au cours de l'année qui vient? On doit certainement prendre les déclarations du ministre avec un grain de sel. On est loin de prévoir des lendemains radieux aux États-Unis, on n'y prédit qu'un faible niveau d'activités économiques.

On aurait dû réviser la loi sur les banques depuis longtemps. Le Parlement doit régler les problèmes que présentent ce qu'il est convenu d'appeler les quasi-banques ainsi que la situation des banques canadiennes qui se sentent défavorisées comparativement aux banques qui ont leur siège social à l'étranger, étant donné les Règlements actuels. Il y a également un bon nombre de questions bancaires intérieures, comme par exemple, que doit-on faire au sujet de l'augmentation rapide des moyens financiers des coopératives de crédit. On doit féliciter les coopératives de leurs succès mais il est évident que les règlements et les restrictions qui touchent les institutions financières devraient être raisonnables et s'appliquer également à tous.

Alors que le gouvernement retarde l'adoption de la loi révisant la loi sur les banques, les banques canadiennes continuent à participer à des activités de crédit-bail financier et d'affacturage, ce qui signifie qu'elles gèrent des sociétés moyennant rétribution. La Banque canadienne impériale de commerce et la Banque provinciale du Canada ont créé des filiales de crédits-bail financier qu'elles possèdent à part entière et la banque royale du Canada a près de 100 p. 100 des actions d'une société de crédit-bail financier déjà établie. Dans les milieux bancaires on a eu l'impression que la loi révisée permettrait aux banques de participer directement au crédit-bail financier et à l'affacturage. Il semblerait qu'Ottawa a déjà permis tacitement aux banques de se livrer à ces activités.

Cela n'est pas bon. Il y aurait sans doute avantage pour l'économie à ce que les banques pratiquent le prêt-bail et le factoring, mais elles en sont actuellement empêchées par la loi, même si elles peuvent participer au capital de sociétés qui pratiquent ces opérations. Si le gouvernement a l'intention d'autoriser les banques à le faire, il faudrait que la Chambre fasse le tour de la question, et le plus tôt possible. Si le gouvernement a donné aux banques une assurance quelconque que leurs activités à cet égard seront autorisées d'ici quelques années, nous devrions être mis au courant. S'il existait une entente secrète sur la modification ultérieure de la législation en fonction des besoins des banques, ce serait contraire au bon sens et à la démocratie. Si l'on veut que le Parlement exerce la moindre influence sur l'évolution des choses, il est temps que le bill soit présenté.

Il semble bien que le gouvernement se soit déjà incliné devant l'état de fait, puisque l'inspecteur général M. William Kennett a déjà autorisé plusieurs banques à acquérir 100 p. 100 du capital de certaines entreprises de prêt-bail et de factoring. Si la nouvelle loi sur les banques n'autorise pas ce genre d'opérations, il est certain que d'importants changements financiers vont se produire. Toutes les banques attendent de voir s'il est possible de mieux pénétrer le marché du prêt-bail par l'intermédiaire d'une filiale à 100 p. 100. En fait, il ne semble pas y avoir vraiment de grande différence entre le

Loi sur les banques

prêt-bail et le factoring, et il va falloir un certain temps pour tirer la chose au clair.

On ne peut pas parler de la loi sur les banques sans aborder, ne serait-ce que de façon générale, la question des établissements financiers. La récente controverse suscitée par le déménagement projeté du siège social de la Sun Life a attiré l'attention du public sur nos établissements financiers. L'affaire Sun Life, survenant dans une conjoncture de déboires nationaux et internationaux, a conduit l'opinion à s'interroger sur la solidité et la fiabilité de plusieurs de nos établissements financiers. Il ne faut pas oublier que la Sun Life est la septième société en importance au Canada.

On s'est demandé si une société a le droit de déménager ses bureaux et de changer de lieu d'activité dans l'intérêt de ses actionnaires, en l'espèce, les assurés en mutualité. Les Canadiens de l'Ouest ne manquent pas d'applaudir au départ de nombreux sièges montréalais de nos institutions. Ils n'ont pas oublié que depuis l'époque de la Northwest Fur Trading Company, l'Ouest est défavorisé par rapport à Montréal ou de si nombreuses entreprises financières et industrielles sont allées s'implanter.

Il suffit de regarder le CN et Air Canada pour se rendre compte de la façon déplorable dont les sociétés ayant leurs sièges sociaux à Montréal desservent l'Ouest du Canada, même si elles donnent un service à peu près satisfaisant dans l'Est du pays. Mais, lorsqu'il s'agit de sociétés privées, le gouvernement devraient au moins s'interdire de les forcer à demeurer dans un milieu où elles ne sont pas dans les conditions requises pour servir au mieux les intérêts de leurs actionnaires. On dit souvent que les sociétés devraient avoir le sens de l'intérêt national. Dans le cas précis de la Sun Life, le projet de déménagement de son siège social devrait être abandonné

parce que cela nuirait à l'unité nationale. Mais c'est justement là toute la question. La Sun Life est une société mutuelle, dans laquelle les détenteurs de polices d'assurance sont en même temps les actionnaires. Je ne vois pas pourquoi un détenteur de police de l'Ouest n'aurait pas le droit de se faire entendre, s'il juge que la société fonctionnerait mieux dans d'autres régions du Canada que là où elle se trouve actuellement et pourquoi les administrateurs ne pourraient pas décider de déménager le siège social de la société, si c'est là le désir des assurés.

J'ajouterais, monsieur l'Orateur, qu'il n'est pas facile de faire déménager les sièges sociaux. Si l'on prend le cas des administrateurs de la Sun Life, on se rend compte qu'ils seraient probablement des plus réticents personnellement à quitter une ville où la société est installée depuis un siècle ou plus. A ce propos, on a également laissé entendre que le *Readers' Digest*, que le gouvernement a essayé par tous les moyens de faire sortir du pays, pourrait bien également quitter la région de Montréal.

La question de langue est un problème pratique. D'après les statistiques, 80 p. 100 des opérations financières des sociétés installées à Montréal sont traitées avec le Canada anglophone et les États-Unis. Assurer une partie importante des affaires dans l'autre langue officielle mettrait sans doute la Sun Life dans une position très désavantageuse. Par exemple, comment peut-on imaginer avoir une police de la Sun Life rédigée au Manitoba et transmise et traduite à Montréal en français, afin que les employés de la société règlent la question pour ensuite